



Charte d'utilisation de la salle Handivie – Studium – 3^{ème} étage

1. Objectif de salle Handivie

L'Université de Strasbourg propose de mettre à disposition une salle Handivie située au 3^{ème} étage du bâtiment le Studium, au 2 rue Blaise Pascal 67000 Strasbourg. Cette salle a pour vocation d'offrir prioritairement aux étudiants en situation de handicap, et sur demande aux personnels en situation de handicap accompagnés par le Réseau handicap et travail, un lieu identifié, adapté, équipé pour :

- Permettre aux étudiants handicapés qui présentent une grande fatigabilité de **se reposer**, à ceux qui suivent un **traitement auto administré** de pouvoir le prendre (injection d'insuline, oxygène inhalée, etc), à ceux qui ont besoin de repli pour raisons liées à leur pathologie ou leur trouble de rester un **temps au calme**, etc.
- Permettre aux professionnels extérieurs habilités (infirmier.e.s / auxiliaires de vie sociale, équipes des Services d'éducation spécialisée et de soins à domicile – SESSAD -, etc) qui interviennent dans les actes de la vie quotidienne auprès des étudiants handicapés de réaliser en toute sécurité et discrétion certains actes de **soins** ou d'accompagnement à la vie quotidienne (injections, aspirations bronchique ou trachéale, pansements...)

Des utilisateurs externes à l'université pourront donc être habilités à utiliser les lieux (ex. personnels soignants, auxiliaires de vie, assistants d'études, etc).

La gestion de l'occupation de la salle Handivie est placée **sous la responsabilité du Service de la vie universitaire (SVU)**.

2. Description de la salle et de ses équipements

La salle Handivie est équipée comme suit :

Fixes

3. Lit simple réglable en hauteur avec commande électrique
4. Sofa modulable
5. Lavabo
6. Petite table
7. Deux chaises
8. Petit frigo (à venir)
9. Armoire
10. Armoire à pharmacie
11. Plafonnier à intensité variable
12. Poubelle ouverte ou à ouverture à pédale
13. Oreiller

Jetables

14. Distributeur de solution hydro alcoolique
15. Distributeur de savon liquide neutre
16. Essuie-mains en papier
17. Linge en papier rouleau ou drap housse jetable pour le lit
18. Couverture de survie

3. Horaires

La salle Handivie sera accessible uniquement pendant l'ouverture du SVU, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 afin de s'assurer de la présence d'un agent (information figurant sur le site de l'Unistra et par affichage sur la porte de la salle Handivie).

4. Conditions d'accès à la salle

L'accès à la salle Handivie ne peut s'effectuer qu'avec l'autorisation d'un personnel du SVU qui est seul habilité à ouvrir et fermer la porte de la salle à clé avant et après utilisation. La demande d'accès peut s'effectuer par mail sur svu-all@unistra.fr ou en se signalant à l'accueil du Studium.

Les personnes qui utilisent la salle Handivie doivent prévenir un personnel du SVU de leur départ.

5. Usage de la salle

Les utilisateurs de la salle Handivie n'utiliseront le lieu qu'aux seules fins prévues par la nature dudit lieu.

Ils respecteront l'état de la salle dans laquelle ils se trouvent (propreté, organisation de l'espace, mobilier, équipements).

Ils ne modifieront pas l'agencement et n'installeront pas d'équipements supplémentaires sans le consentement du SVU.

La salle Handivie pourra être utilisée par plusieurs personnes en même temps dans la limite du respect de la confidentialité ou des activités réalisées, du calme requis dans ce type de lieu.

Les règles d'usage de la salle Handivie sont notifiées sous forme de pictogrammes explicités :

- Je respecte les lieux et les équipements à disposition
- J'utilise la salle uniquement comme espace de repos et/ou de soins
- Je laisse la salle dans l'état de propreté où je l'ai trouvée
- Je ne modifie pas l'organisation de l'espace, du mobilier, des équipements
- J'utilise le paravent de confidentialité si besoin
- Je suis responsable de mes effets personnels
- Je respecte le calme du lieu
- Je m'adresse au personnel du SVU pour toute demande particulière
- Je signale tout dysfonctionnement au personnel du SVU
- J'emporte mes déchets médicaux (médicaments, sérum, seringues, etc)
- Je préviens le personnel du SVU quand je quitte la salle

Règles d'utilisation de la salle



Je respecte **les lieux**
et **les équipements** à
disposition



J'utilise la salle
uniquement comme
espace de **repos**
et/ou de **soins**



Je laisse la salle dans
l'état de propreté où je
l'ai trouvée



Je ne modifie pas
l'organisation de
l'espace, du mobilier, des
équipements



J'utilise **le paravent** de
confidentialité si besoin



Je suis **responsable** de
mes effets personnels



Je respecte
le calme du lieu



Je m'adresse au
personnel du SVU
pour toute **demande**
particulière



Je signale tout
dysfonctionnement au
personnel du SVU



J'emporte **mes déchets**
médicaux
(médicaments, sérum,
seringues, compresses et
pansements etc)



Je **préviens** le personnel
du SVU quand je quitte la
salle

3. Responsabilités

Le SVU s'engage à maintenir dans un état optimal d'utilisation la salle Handivie afin qu'elle réponde pleinement aux besoins des personnes concernées.

Le SVU ne sera en aucun cas responsable de la perte ou du vol de matériels et effets personnels laissés par l'utilisateur sans mise sous clé de ceux-ci (armoires ou frigo fermés à clé, porte d'entrée fermée à clé).